Partenariats

Au fur et à mesure des éditions de votre manifestation, vous allez peut-être lier des partenariats. Les possibilités sont très nombreuses et diverses !
Petit ou grand partenariat : il y aura toujours des contreparties à négocier avec le partenaire.
Rappelez-vous qu'un partenariat est réussi si les deux parties en sont satisfaites.

Pourquoi des partenaires ?

Organiser des randonnées ouvertes à tous sans partenaire est tout à fait possible. Mais, au fil des années et des éditions, le succès et le développement de votre manifestation vous obligera peut-être à faire face à des coûts supplémentaires : location de matériels, actions de communication, présence d'une équipe de secouristes, etc.
Pour les manifestations avec ravitaillements et logistique, la recherche de nouveaux partenaires peut constituer une solution pour éviter d'augmenter le coût de votre randonnée pour les participants (à titre d'exemple, le tarif d'une rando en liberté avec plusieurs ravitaillements est compris entre 3 et 6 euros par personne).
C'est à vous et à votre association de juger de l'opportunité d'ouvrir ou non votre manifestation à des partenaires.

Des petits partenaires . . .

Comme le font déjà de nombreux organisateurs, vous pouvez établir des petits partenariats avec des acteurs locaux : entreprises, commerçants, etc.
En échange d'une petite contribution financière, d'une dotation ou d'un service rendu pour la manifestation, vous pouvez faire figurer leur logo ou une annonce sur les visuels de présentation de votre randonnée : flyers, affiches, programmes, etc.

. . . et des grands partenaires !

Des randonnées se développent, édition après édition, avec le concours de grands partenaires, permettant aux organisateurs de bénéficier d'une aide financière, mais aussi de leurs moyens de communication.
L'association organisatrice doit cependant veiller à ne pas être oubliée visuellement dans la communication du partenaire !

Crédit photo : CD84 et CD34

randosouvertesatous@ffrandonnee.fr

FFRandonnée
les chemins, une richesse partagée
www.ffrandonnee.fr

Partenariats :

Il existe plusieurs types de partenariats :

- **Partenaires média :**
  En échange d'une visibilité du partenaire média sur l'évènement voire d'un achat d'espace ou d'exemplaires de journaux, ce média peut assurer une couverture presse plus importante.

- **Partenaires publics :**
  Les modalités d'aide des acteurs publics, comme par exemple les collectivités locales, évoluent. Les subventions sont de plus en plus difficiles à obtenir. En revanche, en fonction de leur domaine de compétence, certaines collectivités peuvent rechercher des partenariats pour associer leur image à des randonnées existantes ou à créer.
  Si vous avez un projet de manifestation mais pas de budget, l'une des manières d'obtenir le soutien d'un partenaire public peut être de l'adapter et de la proposer dans le cadre des actions initiées par la collectivité.

- **Partenaires privés :**
  Des partenaires privés peuvent également vouloir associer leur image à votre randonnée. Encore plus qu'avec un partenaire public, vous devez avoir conscience que ce partenariat peut entraîner certaines contreparties de nature à modifier votre manifestation : mise en place d'un stand de vente, forte visibilité du partenaire, obligation de non concurrence ou clause d'exclusivité dans un secteur d'activité défini, etc.

- **Partenaires mutualisés sur plusieurs randos :**
  Un partenariat peut être établi pour un programme de plusieurs randonnées : par exemple les rando-campagnardes® FFRandonnée de la Loire qui peuvent utiliser un kit communication du Crédit Agricole Loire Haute-Loire, les Rando Santé Mutualité de Midi-Pyrénées qui sont gratuites grâce à la participation de la mutualité française, ou encore les Rando challenges® GRTgaz qui bénéficient d'une aide de ce partenaire.
  Ces partenariats sont négociés et mis en place par la fédération ou les comités concernés.
  Il existe aussi des opérations de promotion du sport, de la santé ou de cause caritative dans lesquelles vous pouvez inscrire votre randonnée si vous respectez leur cahier des charges : dates de la manifestation, modalités d'accueil du public, etc. Quelques exemples parmi beaucoup d'autres : « Sentez-Vous Sport » organisé par le Comité National Olympique et Sportif Français, randonnées "je marche pour la recherche" organisées au profit de la Fondation ARC pour la recherche sur le cancer, etc.

Trouver des partenaires : quelques conseils . . .

- Associer les partenaires le plus en amont possible de la manifestation,
- Contractualiser les partenariats importants avec une convention écrite,
- Inviter les partenaires sur la manifestation,
- Transmettre un compte-rendu de la manifestation
- Penser à joindre des photos mettant en avant les partenaires !),
- Assurer un suivi régulier et convivial avec vos partenaires,
- Éviter de cumuler deux partenaires privés importants qui sont sur des secteurs d'activité concurrents.

© Fédération Française de la Randonnée Pédestre. Tous droits réservés - 2015 -